



TP'UP
LE GUIDE DU CANDIDAT

Ce guide pratique est destiné aux micro-entreprises franciliennes qui souhaitent solliciter une aide TP 'up.

Il contient toutes les informations utiles aux candidats pour qualifier la pertinence de leur candidature puis procéder à la candidature en ligne.

SOMMAIRE

1. Quelles sont les informations à connaître avant de candidater ?

A. Les entreprises cibles	<i>p.3</i>
B. Les projets éligibles	<i>p.4</i>
C. Les critères de sélection des projets	<i>p.5</i>
D. Les informations complémentaires avant de candidater	<i>p.5</i>
E. Les étapes de la sélection	<i>p.6-7</i>

2. Comment candidater ?

A. Les étapes de la candidature	<i>p. 8</i>
B. Liste des pièces justificatives à joindre à la candidature	<i>p. 9</i>

1. Quelles sont les informations à connaître avant de candidater ?

A. Les entreprises cibles

Mon entreprise est-elle éligible ?

Sont éligibles les micro-entreprises (se reporter à l'encadré ci-dessous) :

- Comptant au moins 1 salarié (en équivalent temps plein à l'échelle du groupe) et moins de 10 salariés
- Ayant au moins un établissement en Ile-de-France.
- Quelle que soit leur forme juridique¹ y compris artisans, associations, coopératives...

En outre, les critères suivants seront particulièrement pris en considération :

- La réalisation d'un chiffre d'affaires significatif depuis au moins un an, pour que le potentiel de l'activité puisse être évalué.
- Une capacité de financement suffisante pour porter le plan de développement.

Avant de postuler, vérifier votre statut de micro entreprise

L'appartenance ou non à un groupe est essentielle pour déterminer l'éligibilité de l'entreprise.

Pour être éligible, l'entreprise et son éventuel groupe doivent répondre aux critères européens de la micro entreprise :

- moins de 10 salariés
- moins de 2M€ de CA ou de 2M€ de bilan.

Le groupe comprend:

- l'entreprise candidate
- les entreprises « liées » au candidat : lien capitalistique > 50% ou autre forme de contrôle majoritaire
- les entreprises « partenaires » du candidat : lien capitalistique compris entre 25% et 50%
- les entreprises liées ou partenaires des entreprises liées au candidat
- les entreprises liées aux entreprises partenaires du candidat

Un schéma de présentation de votre groupe est à joindre à votre candidature.

¹ Les entreprises marchandes relevant des activités de transformation agricole primaire, des professions libérales, des services financiers et immobiliers, ne sont pas éligibles.

B. Les projets éligibles

Les projets soutenus portent sur un ou plusieurs des axes de développement suivants :

- Diversification de l'activité et des cibles de clientèle
- Accroissement et/ou modernisation des outils de production
- Développement international
- Transformation numérique et écologique de l'entreprise
- Intégration du design
- Croissance externe

Face aux nouvelles opportunités de croissance associées à la transformation numérique de l'économie, la Région accompagne **les projets de digitalisation des entreprises**.

En dehors des dépenses de R&D², mobilisez le soutien TP'up pour accélérer la mutation numérique de votre entreprise avec par exemple l'acquisition et l'accompagnement à l'intégration de nouveaux outils digitaux (logiciels métiers, ERP, CRM, CAO, site e-commerce, Intranet, réseaux et infrastructures...), un appui à l'élaboration de votre stratégie marketing digitale et de votre stratégie de communication cross-media, le recrutement d'un responsable digital, etc. »

C. Les critères de sélection des projets

Les critères de sélection des projets sont :

- La viabilité de l'entreprise
- La pertinence de la stratégie
- Le potentiel de création d'emplois en Ile-de-France
- Le potentiel de développement international
- La contribution au projet de développement de la Région Ile-de-France : l'ancrage local, les retombées sociales, sociétales et environnementales du projet, la participation aux orientations prioritaires régionales telles que le handicap, la transformation numérique...

² Dépenses de R&D non éligibles à TP'up, se reporter à INNOV'up

D. Les Informations complémentaires à connaître avant de candidater

Information sur la mesure « 100 000 stages pour les jeunes franciliens »

Les élus régionaux ont adopté, par délibération du Conseil régional n° CR 08-16 du 18 février 2016, la mesure « 100.000 stages pour les jeunes franciliens », qui vise à favoriser l'accès des jeunes au marché du travail.

Chaque bénéficiaire d'une subvention régionale doit s'engager à recruter au moins 1 stagiaire, pour une période de 2 mois minimum. Le nombre de stagiaires à accueillir dépend du montant de votre subvention.

Les types de contrats éligibles au titre de cette mesure concernent les conventions de stage, les contrats d'apprentissage et de professionnalisation, signés avec des organismes de formation franciliens.

Montant de la subvention régionale	Plancher
Jusqu'à 23 000 €	1 stagiaire
Entre 23 000.01€ et 55 000€	2 stagiaires

Le(s) stagiaire(s) doivent être embauché(es) pendant la période de validité de la subvention, entre le vote de la subvention et la demande du solde de la subvention.

Information sur le recours à un prestataire pour déposer votre candidature

Le recours éventuel à un prestataire rémunéré relève du libre choix de votre entreprise. Il ne revêt aucun caractère obligatoire et ne présente aucun caractère discriminant, négatif ou positif.

L'ensemble des dossiers de candidature fait l'objet d'une instruction identique par les services.

Lorsque la rémunération négociée avec le consultant correspond à un pourcentage des aides, il convient de bien clarifier s'il s'agit du **montant d'aide attribué** ou du **montant d'aide versé**.

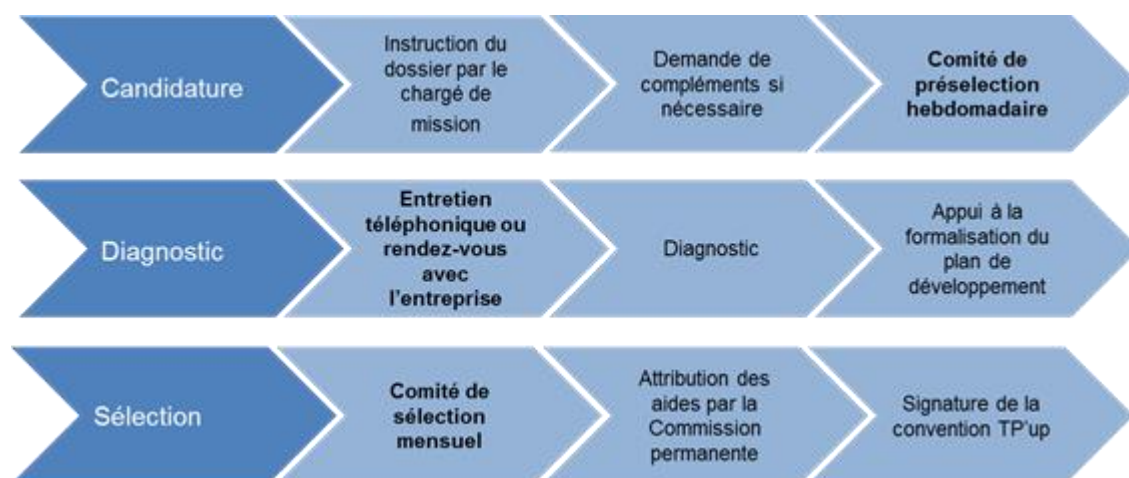
- Montant attribué : Les aides TP'up sont attribuées sur la base du **projet prévisionnel de l'entreprise**.
- Montant versé : Les aides sont versées **au fur et à mesure de la réalisation effective du projet**.

Information sur la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité

Les élus régionaux ont adopté, par délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017, la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité qui vise à promouvoir et faire respecter les valeurs de la République et le principe de laïcité dans tous les champs de son intervention, en garantissant à toutes et tous l'égalité de traitement, la liberté d'accès aux services, la non-discrimination, le refus des provocations, des violences et des incitations à la haine.

Chaque bénéficiaire d'une subvention régionale doit signer la Charte des valeurs de la République et de la laïcité. La Charte devient une pièce obligatoire dans votre demande de subvention.

E. Les étapes de la sélection



LES ETAPES CLES

1. Comité de présélection hebdomadaire

Après une première instruction sur dossier, les projets qui feront l'objet d'un diagnostic sont sélectionnés. Si votre entreprise est retenue pour faire l'objet d'un diagnostic, vous serez contacté par un chargé de mission de la Région

Ce chargé de mission sera votre référent dédié et vous accompagnera dans la construction de votre projet TP'up.

2. Contact avec l'entreprise

Votre dossier retenu en présélection fait l'objet d'un diagnostic qui comprend notamment un contact téléphonique ou une visite de l'entreprise et un entretien avec son dirigeant.

Le chargé de mission réalise un diagnostic de votre entreprise, et vous accompagne dans la formalisation de son plan de développement.

3. Comité de sélection

Le Comité de sélection TP'up se réunit à un rythme mensuel.

Le Comité émet un avis favorable ou défavorable, à l'attention de la Commission permanente du Conseil régional, sur les projets qui lui sont soumis. Il peut ajourner un projet dans l'attente de réponse aux réserves ou demandes de complément qu'il formule. En cas d'avis favorable, le Comité propose un montant d'aide.

4. Commission permanente

La désignation des bénéficiaires ainsi que le montant des aides allouées sont décidés par la Commission permanente du Conseil régional.

La commission permanente est composée de la Présidente de la Région, de 15 vice-présidents, et de 44 autres élus régionaux.

Mode de versement des aides

Les aides sont versées par la Région sur demande de l'entreprise, après service fait et selon les modalités prévues dans la convention liant l'entreprise à la Région.

Pour toute précision sur la nature des dépenses éligibles et les modalités de versement des aides, se reporter au règlement d'attribution ainsi qu'à la notice TP 'up.

Date de prise en compte des dépenses

Les dépenses éligibles liées au projet sont prises en compte à compter de la date de dépôt de la candidature.

La Région Ile-de-France peut solliciter tout justificatif permettant d'apprécier la nature et le coût estimé des dépenses pour lesquelles la subvention est sollicitée.

2. Comment candidater ?

Le dépôt des candidatures se fait **exclusivement en ligne** sur le portail www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/tpup

La plateforme des aides régionales permet la saisie et la transmission sécurisée des informations entre l'entreprise et l'administration régionale. En dehors de votre entreprise, seuls les agents de la Région peuvent y accéder.

Pour y accéder vous aurez besoin de votre identifiant et de votre mot de passe. Conservez vos identifiants pour pouvoir vous connecter tout au long de votre parcours TP'up.

Vous y trouverez indiqué le nom et le contact du chargé de mission en charge de votre dossier, ainsi que l'état de l'instruction de votre projet.

A. Les étapes de candidature

- **Etape 1 : Obtention de ses identifiants**

La demande d'identifiants permet d'obtenir par email l'identifiant et le mot de passe nécessaires à la saisie du dossier de candidature.

Remarque : De manière à garantir la confidentialité des documents de candidature, seul le représentant légal de l'entreprise peut procéder à la demande d'identifiant.

Si vous avez précédemment candidaté, vous pouvez réutiliser les identifiants obtenus (uniquement pour les candidatures intervenues après décembre 2011).

En cas d'oubli de vos identifiants, connectez-vous sur www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/tpup et cliquez sur « perte de mon identifiant » ou « perte de mon mot de passe ». Vos identifiants seront envoyés à l'adresse mail utilisée lors de l'inscription initiale.

- **Etape 2 : Saisie du dossier de candidature**

Complétez en ligne les informations demandées : renseignements sur l'entreprise, données effectif et financières, diagnostic stratégique et projet, plan de développement

La partie « **données financières** » vous permet de commenter le tableau « données financières » à joindre à votre candidature. Vous pouvez y mentionner toute information nécessaire à la bonne compréhension de votre situation financière et expliquer les hypothèses sur lesquelles vous vous fondez pour établir votre prévisionnel.

La partie **diagnostic stratégique et projet** vous permet de recenser les ressources de votre entreprise dans son environnement interne et externe, de fixer les objectifs à atteindre et d'expliquer votre projet.

La partie **plan de développement** vous permet de d'identifier les grands axes sur lesquels repose le développement de votre entreprise puis de définir les actions à mettre en œuvre avec les moyens financiers nécessaires à l'atteinte de vos objectifs.

Plan de développement

	Numéro d'axe	Axe de développement - intitulé (répéter le même si plusieurs actions)	Action - intitulé	Description détaillée de l'action (contenu et objectifs)	Nature	Période de mise en oeuvre (semestre)	Coût HT
	1	Développement international en Europe Occidentale	Etude de marché Europe	Etude de marchés dans 4 pays européens (Allemagne, Italie, Autriche, Espagne)	International conseil	1er semestre n+1	20 000
	1	Développement international en Europe Occidentale	Participation au salon X	Participation et tenue de stand au salon X, organisé en Allemagne	International salon	2ème semestre n	15 000
	2	Mise en place d'un démarche qualité et environnementale	Etude éco-conception	Étude qui vise à qualifier l'impact de notre utilisation des ressources et à identifier des pistes d'optimisation dans le choix des matériaux	Conseil	2ème semestre n+1	18 000
	3	Accroissement des capacités de production	Intégration d'une nouvelle ligne de production	Achat de trois machines complémentaires pour assurer la production des produits XXX	Investissement	1er semestre n	100 000
	4	Diversification vers une nouvelle gamme de produits	Etude de développement stratégique	Étude destinée à valider la stratégie de diversification et son potentiel	Conseil	2ème semestre n	10 000

[← Précédent](#)
[Enregistrer](#)
[Suivant →](#)

Principales conditions d'éligibilité (Se reporter à la notice TP'up)

Investissement	<ul style="list-style-type: none"> ● L'investissement est un élément d'actif amortissable ● Il est exploité en Ile-de-France ● Il ne s'agit pas d'un investissement de remplacement ou de mise aux normes
Conseil	<ul style="list-style-type: none"> ● La mission de conseil fait l'objet d'un rapport de fin de mission ● Il ne s'agit pas de prestations courantes
International Conseil	<ul style="list-style-type: none"> ● La mission de conseil fait l'objet d'un rapport de fin de mission ● Il s'agit des missions de prospection individuelles, études de marché, accompagnement pour une certification internationale, stratégie marketing digitale. Les prestations courantes ne sont pas éligibles.
International Salon	<ul style="list-style-type: none"> ● La participation à des salons internationaux se tenant en France ou à l'étranger ou à des opérations collectives assimilées (missions de prospection, rencontres acheteurs et partenaires) <ul style="list-style-type: none"> ● Le salon apporte une visibilité auprès de clients internationaux ● L'entreprise dispose d'un stand
International VIE	<ul style="list-style-type: none"> ● Seuls les indemnités et les frais de protection sociale sont éligibles (les frais de déplacement et d'hébergement ne sont pas éligibles) ● La mission de VIE fait l'objet d'un rapport de fin de mission

● Etape 3 : Envoi des pièces justificatives

Ajoutez au dossier les pièces justificatives listées en page suivante.

Si vous souhaitez télétransmettre plusieurs documents (exemple : 3 liasses fiscales) vous devez le faire via un fichier compressé (.zip).

- **Etape 4 : Validation de la candidature**

Vous devez avoir renseigné l'ensemble des champs obligatoires pour valider votre dossier. Tant que le dossier est incomplet, la validation est refusée.

Remarque : Une fois qu'il est validé, il n'est plus possible de modifier ou compléter le dossier.

Après validation de votre candidature, un message de confirmation est envoyé à l'adresse mail renseignée lors de la création des identifiants.

B. Liste des pièces justificatives à joindre à la candidature

Pièces justificatives à joindre à la candidature :

1. Courrier de candidature	Modèle disponible dans le « dossier de candidature » sur www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/tpup
2. Lettre d'engagement à la mesure « 100 000 stages »	Modèle disponible dans le « dossier de candidature » sur www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/tpup
3. Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité	Modèle disponible dans le « dossier de candidature » sur www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/tpup
4. Attestation sur l'honneur Déclaration des aides perçues	Modèle disponible dans le « dossier de candidature » sur www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/tpup
5. Extrait K-bis ou extrait de déclaration au JO pour les associations	de moins de trois mois
6. Composition du groupe et des établissements	Modèle disponible dans le « dossier de candidature » sur www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/tpup
7. CV du dirigeant	A produire sous format libre
8. Fichier données financières	Modèle disponible dans le « dossier de candidature » sur www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/tpup Pour le compléter, reportez-vous aux indications figurant sur le premier onglet du document.
9. Trois dernières liasses fiscales complètes	Fournir les liasses disponibles sur les trois derniers exercices. En l'absence de liasse, fournir un une situation comptable intermédiaire
10. Devis (de préférence)	Vous pouvez ajouter les devis à même d'expliciter votre plan de développement
11. Relevé d'identité bancaire	Relevé d'identité bancaire avec adresse exacte de la banque